



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 juin 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
15 juin 2010

Date d'affichage
15 juin 2010

Objet de la délibération
*Pôle Famille Sport Solidarité –
Service enfance, jeunesse et sport
- Demande de subvention au
conseil général pour l'accueil de
loisirs adolescents 13-17 ans.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

La commune organise par le biais du service enfance jeunesse et sports deux actions en faveur des adolescents. Celles-ci vont concerner d'une part, l'aide à l'autonomie des jeunes et d'autre part une sensibilisation de ce public au développement durable.

Ces actions se dérouleront durant les vacances de la Toussaint et de Noël 2010. Elles concerneront 24 jeunes âgés de 13 à 17 ans.

Cette opération, peut bénéficier d'une subvention du conseil général au titre des nouvelles orientations de la politique jeunesse.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Général	4000.00 euros
Autofinancement	800.00 euros
Montant TTC	<hr/> 4 800.00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des voix

APPROUVE la réalisation de cette opération, pour un montant estimatif de 4 800 euros TTC,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil général au titre des aides aux communes, au taux le plus élevé possible.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Docteur André GARRON.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 JUIN 2014

